

VOTRE LECTEUR DE CARTE POUR VOUS FAIRE REMBOURSER ? JAMAIS !

SITUATION



Vous avez reçu un SMS ou un e-mail vous signalant que vous avez payé deux fois une facture. Dans le message, un lien sur lequel cliquer vous redirige vers un site grâce auquel vous serez remboursé.

Vous faites le nécessaire mais quelqu'un vous appelle pour vous demander de confirmer le remboursement en utilisant le lecteur de carte de votre banque.



RISQUE



Quelqu'un essaie de vous voler vos données bancaires pour effectuer un paiement au départ de votre compte. Si vous communiquez le code chiffré que vous indique votre lecteur de carte bancaire (digi-pass), vous l'autorisez à faire ce paiement dont vous ignorez même le montant. Votre compte risque d'être rapidement vidé.

CONSEIL



Pour procéder à un remboursement, un commerçant a juste besoin de votre numéro de compte. Et la plupart du temps, il le connaît déjà puisque vous l'avez utilisé pour payer votre facture.

Votre digipass sert à vous authentifier auprès de votre banque et à sécuriser vos paiements, jamais à recevoir de l'argent ! Ne communiquez jamais le code signature qu'il vous indique à qui que ce soit !

TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Prévenez votre banque de toute urgence !
Déposez plainte auprès de la police locale et signalez la fraude sur pointdecontact.belgique.be

